

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 20^{ème} jour du mois de septembre 2019 à 8h00 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 0 personne représentant le public

Absence motivée : Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

241-09-2019 1. Ouverture de la séance

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 20 septembre 2019, soit ouverte à 8h00.

Adoptée à l'unanimité

242-09-2019 2. Lecture de l'avis de convocation

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1

Monsieur Yves Morin, conseiller no.3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4

Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Madame, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 8h00, le 20 septembre 2019, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement C.V. 539 modifiant le règlement d'emprunt C.V. 534 (mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable)
5. Sécurité publique – Desserte policière du secteur Brandon
6. Travailleur de rue – Aide financière 2020-2022
7. Archers Pee-Wee B – Pont payant
8. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de St-Gabriel du 6 septembre 2019
9. Période de questions
10. Clôture et levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 20 septembre 2019
Par : Michel St-Laurent, Directeur général et greffier

243-09-2019 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire, de ce vendredi 20 septembre 2019, soit adopté tel qu'apparaissant sur l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

244-09-2019 4. Adoption du règlement C.V. 539 modifiant le règlement d'emprunt C.V. 534 (mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable)

ATTENDU QU'il y a eu omission dans le calcul des dépenses du règlement C.V. 534;

ATTENDU QUE Ville de Saint-Gabriel a décrété, par le biais du règlement numéro C.V. 534, une dépense de 2 132 930 \$ et un emprunt de 2 132 930 \$ pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement C.V. 534 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION a été donnée par le conseiller du district n° 1, M. Réjean Riel, ce jour, pour adopter le projet de règlement C.V. 539 qui concerne la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le règlement № C.V. 539 est adopté et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2 - Le titre du règlement numéro C.V. 534 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro C.V. 534 décrétant une dépense et un emprunt de 2 482 930 \$ pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

Article 3 - Les deuxième et troisième « attendu » du règlement numéro C.V. 534 sont remplacés par le suivant :

ATTENDU QU'une contribution financière en vertu du programme d'infrastructures municipales d'eau, dans le cadre du sous volet 1.2, est accordée à la ville pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 042 000 \$ (laquelle fait partie intégrante du présent règlement sous l'annexe -A-).

Article 4 – Les sixième et septième « attendu » du règlement numéro C.V. 534 sont remplacés par le suivant :

ATTENDU QUE le coût de réalisation des travaux est évalué à près de 2 482 930\$ selon l'estimation préparée par la Ville de Saint-Gabriel, laquelle fait partie intégrante du présent règlement sous l'annexe -B- et ce règlement a pour objet de décréter un emprunt à long terme de 2 482 930\$ pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

Article 5 - L'article 2 du règlement numéro C.V. 534 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection selon la soumission reçue de Les Excavations Michel Chartier Inc. en date du 8 mai 2019 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Michel St-Laurent, greffier, dont le total est estimé à 2 482 930,00 \$ en date du 9 septembre 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme étant l'Annexe B.

Article 6 - L'article 3 du règlement numéro C.V. 534 est remplacé par le suivant :

Aux fins de procéder à ces travaux et au paiement de tous les frais incidents, soit les frais d'ingénieurs, les frais légaux, les frais d'emprunt temporaire, les frais d'émission, les imprévus, les taxes, etc., le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 482 930 \$.

Article 7 - L'article 4 du règlement numéro C.V. 534 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 482 930 \$ pour une période de 20 ans.

Article 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

245-09-2019 5. Sécurité publique – Desserte policière du secteur Brandon

ATTENDU QU'il y a trois postes de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de D'Autray qui desservent chacun des trois pôles;

ATTENDU QUE le préfet de la MRC de D'Autray a été informé que la Sûreté du Québec veut fermer le poste de la Sûreté du Québec situé à Ville Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE la fermeture du poste de la Sûreté du Québec situé à Ville Saint-Gabriel aurait un impact négatif important sur la qualité de la desserte policière du pôle Brandon;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent pour près de la moitié du coût de la desserte policière assurée par la Sûreté du Québec, et qu'à ce titre, elles doivent pouvoir être impliquées dans des décisions aussi importantes que l'organisation de la desserte policière sur leurs territoires;

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres du conseil désirent informer le directeur du centre de service de Joliette de la Sûreté du Québec que la Ville de Saint-Gabriel s'oppose fermement à la fermeture du poste de la Sûreté du Québec situé à Ville de Saint-Gabriel;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la députée du comté de Berthier et ministre du Tourisme, à la Fédération québécoise des municipalités et à toutes les MRC du Québec.

Adoptée à l'unanimité

246-09-2019 6. Travailleur de rue – Aide financière 2020-2022

ATTENDU l'importance de poursuivre le projet de travailleur de rue, pour au moins les trois prochaines années.

ATTENDU QUE le directeur général dépose une demande d'aide financière pour le projet *Travailleur de Rue*, dans le cadre du programme de « *Soutien aux municipalités en prévention de la criminalité* ».

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général à compléter et signer tous les documents nécessaires pour une demande d'aide financière au programme de « **Soutien aux municipalités en prévention de la criminalité** » pour le volet de bonification d'un service de travail de rue.

QUE ce conseil s'engage à maintenir sa contribution financière à la hauteur de **10 000 \$** par année, jusqu'en 2022, pour assurer la continuité de ce projet jugé nécessaire pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Ville et des environs.

Adoptée à l'unanimité

247-09-2019 7. Archers Pee-Wee B – Pont payant

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'équipe de hockey Pee à tenir un pont payant sur la rue St-Gabriel (route 347, face au 154 rue St-Gabriel) conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE cette activité doit se tenir le samedi 12 octobre 2019 entre 10h00 et 16h00.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendie et ambulancier.

Adoptée à l'unanimité

248-09-2019 8. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de St-Gabriel au 6 septembre 2019

ATTENDU l'adoption du budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de St-Gabriel par la Société d'Habitation du Québec soumis le 6 septembre 2019;

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent ce budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de St-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

249-09-2019 10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 20 septembre 2019 soit levée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce vingtième jour du mois de septembre 2019.

Gaétan Gravel, Maire